



Créance chez dXXX capital

Par **Nicocaen**, le **31/07/2019** à **14:41**

Bonjour,rnrnLe 3 Juin dernier, la société dXXXX capital me téléphone pour me dire que j'ai une créance de plus 1700 euros. Je leurs dit que je ne dois rien et que je n'ai aucun crédit. La personne me dit qu'il s'agit d'un crédit datant de 2003 chez frXXXXX et qu'une procédure auprès d'un huissier est en cours et que pour l'arrêter je doit faire un petit versement. Je leurs dit que je ne dois rien, ils me disent que ce n'est pas grave ils me disent qu'ils vont vérifier et que si j'ai raison ils me remboursent. Je verse alors 80 euros. La demi heure qui suis je resoit un mail avec u échéancier. Je l'ai rappel et la ils me disent que je dois payer. Je leurs explique que je veux la preuve que je dois quelque chose. Ils me disent qu'ils n'ont qu'un contrat de crédit d'un paiement en 10 fois sans frais datant de 2003 et un contrat de cession. Devant cette non justification, Je fais donc opposition sur ma carte bleu. rnDepuis, ils m'appelle tous les jours. Ils me menacent de poursuites judiciaire. Ils me disent également, que j'ai reconnu la dette en faisant un versement. rnJe ne sais plus quoi faire !rnrnJe vous remercie par avance pour votre aide.

Par **chaber**, le **31/07/2019** à **15:52**

BONJOURrnrnVous avez fait une erreur très loude de conséquence pour vous en faisant un versement qui relance les délais de prescription de 10 ans.rnrn rnrnS'il y a poursuites il faudra négocier les intérêts qui, selon l'avis de la Cour de Cassation, ne sont exigibles que sur 2 ans pour les prêts à la consommation.

Par **morobar**, le **31/07/2019** à **16:27**

Bonsoir,

[quote]

Je fais donc opposition sur ma carte bleu.

[/quote]

Vous pouvez bloquer votre carte bancaire comme perdue, mais certainement pas faire opposition au paiement déjà effectué.

Sauf à relater une fraude.